



CSA ministériel

S'est tenu ce mardi 4 juin 2024, un CSA ministériel avec un ordre du jour contenant 2 avis sur des projets de textes réglementaires (rémunération des élèves IAE et des personnels occupant des postes de direction d'établissements d'enseignement supérieur). Plusieurs points d'information étaient également à cet ordre du jour dont la mise en place expérimentale des 4 jours en administration centrale et déconcentrée. Le CSA a débuté par la lecture de deux déclarations liminaires intersyndicales avec une première incluant toutes les organisations à propos de la Police Sanitaire Unique et des SEA. La seconde déclaration liminaire concernait les infirmières des lycées agricoles scandaleusement exclues du «Séjour de la Santé » et de la dernière revalorisation salariale. Cette intersyndicale rassemblait toutes les organisations syndicales de l'EAP à l'exception du SGEN-CFDT.

L'Élan commun a ensuite lu une déclaration liminaire à retrouver ici : <https://elan-commun.fr/2024/06/04/csa-ministeriel-du-4-juin-2024-declaration-liminaire-de-lelan-commun/>

Quelques éléments de réponses apportées par l'administration :

→ **Du côté des services « hors enseignement » :**

Les agent·s en Service d'Économie Agricole : La Secrétaire générale et le Directeur Général de la DGPE, ainsi que le Ministre, sont conscient·s des difficultés actuelles. Les agriculteur·rices sont en colère en raison de plusieurs éléments conjoncturels : la nouvelle PAC et ses outils numériques compliqués, l'influenza aviaire, la maladie hémorragique épisodique et les inondations. Une mission du réseau du RAPS a identifié 12 SEA en difficulté. Le paiement des MAEC a commencé en mars 2023, l'ASP a ouvert le système de liquidation. Pour 2024, il y a un focus sur la consolidation et l'amélioration de l'ergonomie des outils existants, avec la participation des usager·ères notamment des agent·s des SEA et de l'ASP.

Police Sanitaire Unique : L'intersyndicale du MASA a écrit au ministre pour exposer les difficultés des services et proposer des solutions concrètes, tout en faisant circuler une pétition signée par plus de 700 agent·es. La directrice générale de l'alimentation a proposé une réunion informelle pour discuter de la pétition, mais l'intersyndicale a refusé, insistant sur la nécessité de rencontrer le ministre ou son cabinet pour discuter de leurs propositions politiques, notamment la clause de revoyure. Ils ont demandé si le ministre répondra à leur lettre ouverte du 26 avril et acceptera leur demande d'audience. La secrétaire générale du MASA a promis de transmettre ce message au ministre. L'intersyndicale accorde encore dix jours au ministre pour répondre et les rencontrer avant le CSA Alimentation prévu le 14 juin. Lors du CSA Alimentation du 14 juin 2024, les questions d'ordre technique seront abordées.

Service actifs : La secrétaire générale a indiqué que le dossier concernant le service actif pour les agent·s en abattoirs est porté au niveau de la DGAFP.

ASP : Les aides agricoles ne sont pas concernées par les changements discutés. Le PDG de l'ASP a réuni les OS pour discuter de l'efficacité des aides publiques, avec une inspection interministérielle en cours.

L'attractivité au MASA : La Secrétaire générale a répondu que l'attractivité des postes passe notamment par la revalorisation des contractuels, le site internet recruteur, l'accompagnement, et la promotion des métiers lors de salons comme Vivatech.

→ **Du côté de l'Enseignement Agricole Public :**

La pluri en bac pro : la DGER fait en sorte que tout se mette bien en place conformément aux modalités de la sortie de crise. Elle sera vigilante quant à son respect...*L'Élan commun également !*

Le Velet : le DGER confirme son déplacement aux côtés du préfet du département dans les prochaines semaines. Le ministère est mobilisé avec deux priorités, le devenir des personnels et le maintien de l'offre de formation. Il a également rappelé les responsabilités de chacun des acteurs de ce dossier et en particulier celle du Conseil Régional...*Sur ce sujet, l'Élan commun ne satisfait pas de cette réponse qui n'écarte pas l'option de la fermeture en s'en remettant au décideur...que serait seul le CR. L'Élan commun appelle à la mobilisation le 27 juin prochain !*

La DIRED et les difficultés évoquées par les personnels : Le DGER précise que le MASA a mis les moyens d'accompagnement. Dans une logique de compétences respectives il faut saisir à l'échelle de l'établissement les instances de l'Institut. Le DGER appelle à « déverrouiller » le dialogue social au sein de l'établissement, s'autorisant à n'intervenir qu'en dernier recours... *Sur ce sujet encore, la réponse du DGER n'est pas suffisante car des démarches ont été engagées depuis longtemps...en vain. La saisine du cabinet demeure d'actualité !*

Point 1 et 2 : décrets concernant les rémunérations des élèves IAE et des directions internes d'établissement d'enseignement supérieur : L'Élan commun a voté pour ces deux textes.

Point 3 : information cellule de signalement

Il a été procédé à la présentation pour information du bilan 2020 2023 de la cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes du MASA. C'est un dispositif obligatoire qui existait déjà mais remis à jour. Une note actualisée sera diffusée en septembre 2024.

Point 4 : temps de travail sur 4 jours

L'Élan commun n'a pas perçu un grand enthousiasme de la part de l'administration qui nous a présenté le dispositif de cette expérimentation imposée par Matignon... L'Élan commun a défendu le principe du volontariat, que ce dispositif ne pouvait être imposé aux agent·es. Il a bien sûr regretté les conditions et le calendrier de ce dispositif et rappelé sa revendication d'un dispositif sur 4 jours MAIS avec une réduction du temps de travail ! Sans diminution du temps de travail, ce dispositif est un leurre !